



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

Affaire suivie par : Lucille PROVOST

SERVICE ENVIRONNEMENT

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N°D25DSTE160

OBJET : CONVENTION DE TOURNAGE CLIP VALORIZON – DECHETTERIE DE MONTAYRAL

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande en date du 15 septembre, présentée par Madame Nathalie BANQUIER, en sa qualité de chargée de mission prévention et valorisation des matières organiques du Syndicat VALORIZON, relative à l'utilisation du site de la déchetterie de Montayral, comme décors pour le tournage d'un clip audiovisuel ayant pour but de sensibiliser au traitement des végétaux dans les déchetteries les 18 et 19 septembre 2025 ;

Considérant qu'en sa qualité de propriétaire du site de la déchetterie de MONTAYRAL, une convention de tournage doit être signée pour la réalisation de ce programme ;

Considérant la nécessité de communiquer sur la gestion locale des végétaux en tant que ressource ;

Considérant que la pédagogie a un fort impact sur la compréhension du fonctionnement des déchetteries par les usagers ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'autoriser l'utilisation du site de la déchetterie de Montayral, comme décors pour le tournage d'un clip audiovisuel sur la gestion locale des végétaux dans l'enceinte de la déchetterie de MONTAYRAL, à 1550 Zone du Haut Agenais – 47500 MONTAYRAL ;

2°) – De formaliser cet accord par une convention de tournage, indiquant les modalités à suivre ainsi que les consignes de sécurité liées au site de l'Usine de Fumel ;

3°) – De convenir cette mise à disposition à titre gracieux et ce, les 17 et 18 septembre 2025 ;

4°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le Vice-président à signer ladite convention annexée à la présente et tous les documents relatifs à cette affaire.

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20250916-D25DSTE160-AR

Reçu le 16/09/2025

Publié le 16/09/2025

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.



Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 16 septembre 2025

Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 16 septembre 2025

Reçu en Sous-Préfecture le : 16 septembre 2025

Publié ou Notifié le : 16 septembre 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com